

Saint-Mandé, le 29 mai 2024

Objet : Proposition de loi sur le frelon asiatique – Assemblée nationale

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Je me permets de vous contacter afin de vous inviter à **soutenir la proposition de loi visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique et à préserver la filière apicole** qui sera étudiée en Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire le 14 juin et en séance le 20 juin à l'Assemblée nationale.

Cette proposition de loi, présentée notamment par Monsieur le Sénateur Michel Masset en collaboration avec Patrick Granziera, apiculteur professionnel et administrateur de l'UNAF, a été votée à l'unanimité au Sénat le 11 avril dernier. Ce texte représente un premier pas majeur dans la lutte contre ce prédateur des abeilles et des pollinisateurs sauvages qui perturbe l'apiculture française depuis maintenant une vingtaine d'années.

Nous comptons sur votre vote en faveur de l'adoption de cette proposition de loi qui permettrait l'indemnisation des apiculteurs professionnels en cas de dommages résultant de la prédation du frelon asiatique ainsi que la mise en place d'un plan coordonné au niveau national et local.

Madame la Députée, Monsieur le Député, nous avons besoin de votre engagement pour défendre l'apiculture, l'abeille, les pollinisateurs et le service inestimable de pollinisation rendu à l'agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.